



## COTISATION 2021-2022

Chers parents,

Comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir verser la cotisation de vos enfants. Cette cotisation couvre les frais généraux, le matériel, les locaux, certains frais des troupes et l'assurance des scouts auprès de la fédération des scouts et des guides de Flandre.

### La cotisation de cette année s'élève à €85 par scout/guide

€32	Cotisation à la fédération des scouts et des guides de Flandre (assurance, ...)
€28	Location des locaux et leurs frais (électricité, entretien ...)
€15	Frais de communication (site, Mail Rouge, timbres ...)
€10	Cotisation aux troupes (matériel de jeu, photocopies ...)

### €85 TOTAL par scout

Le premier enfant (le plus âgé) inscrit : €85

Les autres enfants inscrits chez SG et/ou SC : €75

Les chefs et l'équipe de groupe : €35

Comme les cotisations de Saint-Georges et Sainte-Colette sont du même montant, la réduction de €10 s'applique sur toutes troupes confondues. Veuillez consulter l'organigramme au verso afin de déterminer combien vous devez payer et sur quel numéro de compte.

Afin d'assurer la bonne organisation de l'année scout, nous vous demandons de bien vouloir verser la cotisation de votre enfant **avant le 31 octobre 2021. Au-delà de cette date le montant sera majoré de € 10** pour frais administratifs. Merci de votre compréhension.

Attention, tant que cette somme n'est pas versée, votre enfant n'est pas assuré !

Suite au paiement de la cotisation, vous permettez à la troupe Saint-Georges & Sainte-Colette et les chefs de la troupe de votre enfant à envoyer le listing des scouts avec infos suivantes : nom, prénom, adresse mail (pour les parents sages et autres communications dans l'encadrement scout), numéro (pour éventuellement un groupe WhatsApp) et la ville (question carpooling).

Salutations,

Rodolphe Versele  
Chef de groupe Saint-Georges

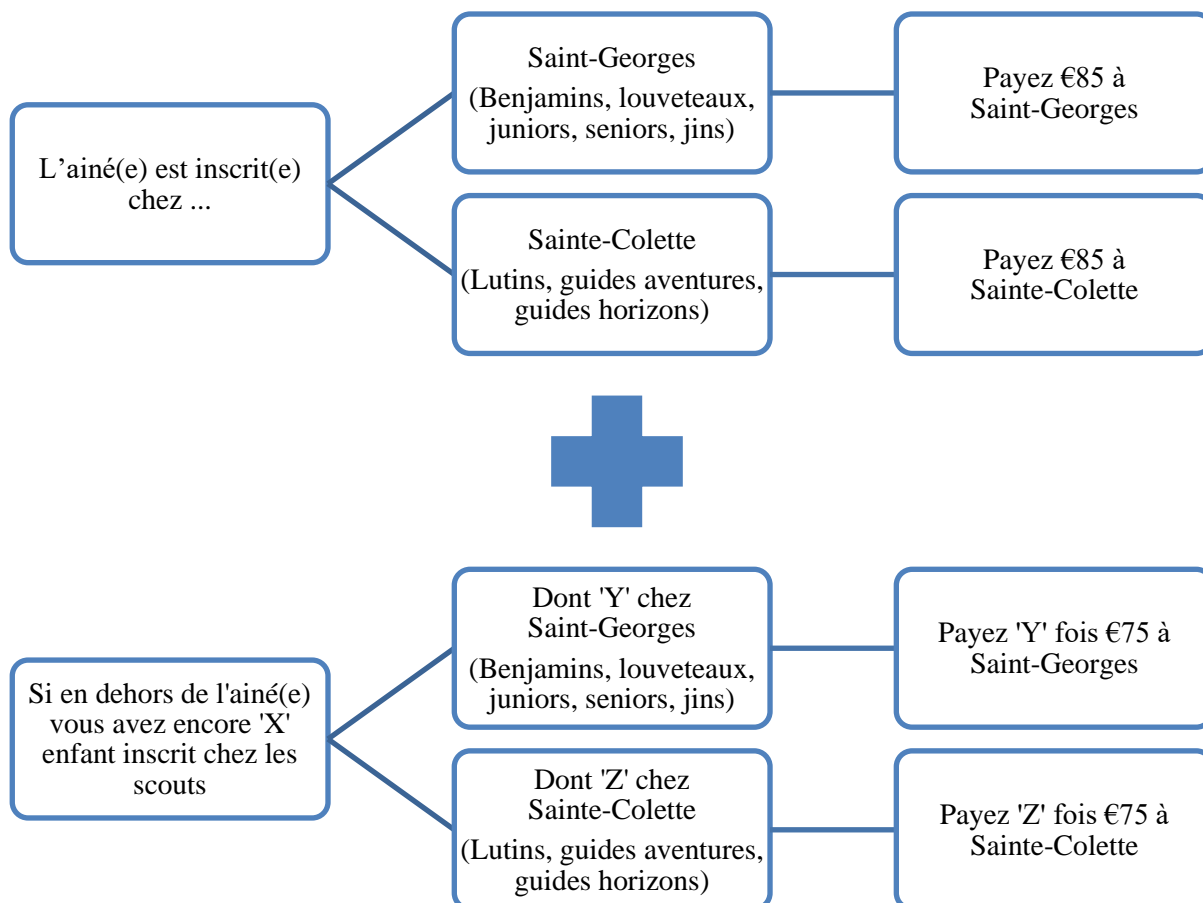
Mélanie Mast  
Chef de groupe Sainte-Colette

Charlie Keij  
Trésorier Saint-Georges

Sasha Corthals  
Trésorière Sainte-Colette



### Déterminer combien vous devez payer et à qui vous devez faire le virement :



### Les numéros de comptes :

	<b>Saint-Georges</b>	<b>Sainte-Colette</b>
<b>IBAN</b>	BE49-2900-0365-2271	BE94-0012-9887-9914
<b>BIC</b>	GEBABEBB	GEBABEBB
<b>Au nom de En mentionnant</b>	Saint-Georges « Le nom de votre enfant »	Sainte-Colette « Le nom de votre enfant »
<b>En cas de problèmes</b>	Charlie Keij tresorier@theresiennes.be	Sasha Corthals sainte-colette@outlook.com